

ACADÉMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE

9^{ème} SESSION INTERNATIONALE POUR DIRECTEURS DES ACADÉMIES NATIONALES OLYMPIQUES

1 – 8 juin 2007

*«La pédagogie olympique comme théorie du
développement de valeurs éthiques et humanistes
dans l'enseignement»*

par le Prof. Roland NAUL (GER)



ANCIENNE OLYMPIE
GRECE

La pédagogie olympique comme théorie du développement de valeurs éthiques et humanistes dans l'enseignement

Roland Naul

La pédagogie olympique: que signifiait-elle pour Pierre de Coubertin?

Il n'existe aujourd'hui ni de définition commune ni de norme internationale qui décrive avec précision toutes les nuances de ce terme et toutes les facettes du contenu de la pédagogie olympique. Le terme même de «pédagogie olympique» n'est pas souvent utilisé par les chercheurs et les scientifiques comme un terme global comme par exemple celui d'«éducation olympique» (cf. Binder, 2001). Alors que l'éducation olympique décrit l'enseignement et l'étude de l'esprit olympique et des idéaux olympiques, la pédagogie olympique, dans les pays germanophones tout du moins, est conçue comme la théorie – ou comme le cadre philosophique et pédagogique – de l'éducation olympique, qui permet d'apprendre les valeurs physiques, sociales, éthiques et humanistes, ainsi que les vertus de l'activité sportive.

A certains égards, nous pouvons supposer aujourd'hui que la pédagogie olympique représente en quelque sorte le fondement théorique ou philosophique pour les buts et les objectifs de l'éducation olympique. Cette hypothèse, toutefois, ne correspond pas absolument à la conception de la pédagogie olympique que nous retrouvons dans les œuvres de Pierre de Coubertin.

Dans sa «Lettre olympique V», publiée dans le journal de Lausanne *La Gazette*, en novembre 1918, Coubertin écrivait: «Cette pédagogie olympique qui, comme je l'ai dit récemment, repose sur le culte de l'effort et celui de l'eurythmie – et par conséquent sur le goût de l'excès et le goût de la mesure – n'est pas suffisamment servie en n'étant présentée au monde que tous les quatre ans lors des Jeux Olympiques. Elle a besoin d'usines permanentes: l'usine olympique du monde antique était le gymnase. Les Olympiades ont été rétablies, mais le gymnase de l'Antiquité ne l'a pas été encore. Il doit l'être». (Coubertin, 2000, p.217). On pourrait discuter pour savoir si le terme «usine» est vraiment approprié pour définir une institution éducative. Mais Coubertin ne pensait pas à de vraies usines, tout comme le gymnase antique n'était pas simplement un lieu de musculation. Coubertin pensait à des nouveaux lieux permanents d'enseignement et d'exercice, parallèlement aux Jeux Olympiques, pour diffuser le culte de l'effort et le culte de l'eurythmie parmi les jeunes. Dans cette «Lettre olympique» il se réfère à des «institutions municipales», qui «seront appelées à jouer un rôle prépondérant dans le monde à venir» après la Première Guerre mondiale. En effet, dans les années 1920, dans plusieurs pays d'Europe, les écoles et les clubs sportifs sont devenus des «usines permanentes» pour l'activité physique et l'éducation sportive, qui ont depuis propagé tout du moins le culte de l'effort.

L'effort, en tant que principe olympique fondamental, formulé aujourd'hui comme «la joie dans l'effort», et le principe de l'eurythmie sont devenus les deux grands piliers de l'éducation olympique. Or, le terme de pédagogie olympique implique une mission éducative plus vaste, au-delà de ces deux piliers.

Coubertin lui-même n'avait pas développé de système, ni exposé de manière plus détaillée ce que signifiait pour lui la pédagogie olympique. Durant les années 1920, il avait plus fréquemment utilisé le terme de «pédagogie sportive», qui est d'ailleurs le titre de son livre fameux sur l'éducation physique (1922). Il est évident qu'il a utilisé davantage ce terme de «pédagogie sportive» après 1925, quand il démissionna de la fonction de Président du CIO lors du Congrès olympique à Prague. Mais pourquoi n'a-t-il pas développé une théorie ou un système de pédagogie olympique? Même le

terme d'«éducation olympique» était utilisé par lui moins souvent que le terme d'«éducation sportive». Cela devient plus clair si nous regardons certaines des autres «Lettres olympiques» qu'il avait publiées dans *La Gazette* de Lausanne à cette même époque – fin 1918 et début 1919.

Dans sa «Lettre olympique IV» nous trouvons la fameuse citation: «L'Olympisme n'est point un système, c'est un état d'esprit. Les formules les plus diverses peuvent s'en pénétrer et il n'appartient ni à une race, ni à une époque de s'en attribuer le monopole exclusif» (Coubertin, 2000, p. 548). Si l'Olympisme n'est pas un système qui repose sur des hypothèses philosophiques ou pédagogiques, il n'est guère surprenant que nous ne trouvions aucune structure théorique de la pédagogie olympique chez Coubertin. Si l'Olympisme inclut des approches divergentes, qui peuvent aussi changer en fonction du contexte culturel et avec le temps, il ne peut exister alors de système unique de pédagogie olympique sans approches différentes selon la culture et les phases successives de l'évolution des sociétés humaines. Mon interprétation est donc que, puisque le Mouvement olympique a beaucoup changé ces dernières vingt années, il nous faut aujourd'hui, de l'avis de Coubertin, une nouvelle base pour la pédagogie olympique.

Pierre de Coubertin nous a cependant laissé un certain nombre de références et d'éléments essentiels sur son Olympisme et sa vision d'une éducation conforme à l'esprit de l'Olympisme.

En 1935, deux ans avant sa mort, Coubertin avait fait référence à cinq principes comme étant le fondement philosophique de l'Olympisme. Il en parle dans son fameux discours radiodiffusé de 1935 (cf. Coubertin, 1966, pp. 150-154 et Coubertin, 2000, pp. 580-583).

Le premier principe et le plus essentiel est celui qu'il nomme «*religio athletae*». Pierre de Coubertin considérait les athlètes qui participaient aux Jeux Olympiques comme «les ambassadeurs de l'éducation moderne» pour les pays civilisés qui partagent l'esprit religieux du sport comme moyen pour forger un caractère moral.

Le second principe se fonde sur l'«égalité» entre tous les hommes, qui élargit la mission de «*citius, altius, fortius*» comme moyen pour les athlètes de s'efforcer constamment d'atteindre la perfection avec la «liberté de l'excès» et la volonté de battre des records.

Le troisième principe est celui de la «chevalerie», en tant que modèle de comportement pour les hommes qui luttent entre eux, comme les chevaliers des temps passés, dans un esprit de camaraderie. Dans d'autres passages de son œuvre, Coubertin utilise, également, le terme «*fair-play*» pour expliquer le sens de chevalerie. Le quatrième principe est celui de la «trêve», associée à l'idée du «rythme», qui implique un cadre temporel précis pour la célébration des Jeux Olympiques tous les quatre ans. Cette idée du rythme était liée au désir d'une trêve qui interromprait les conflits entre pays et nations pour permettre à tous les athlètes de participer aux Jeux Olympiques.

Le dernier principe concerne la «beauté», la présence de l'art et de la poésie parmi les éléments de la célébration des Jeux Olympiques. Ce principe reflète la vision de Coubertin sur l'eurythmie, un autre aspect important du développement harmonieux par l'éducation.

Si nous résumons ces cinq principes, nous constatons que pour Coubertin il n'existe pas de système bien défini pour la pédagogie olympique. C'est un mélange de valeurs éthiques et humanistes pour le développement des athlètes olympiques, un ensemble de règles qui régissent leur participation aux Jeux Olympiques et une série d'éléments importants pour les cérémonies de la fête olympique.

La pédagogie olympique comme un ensemble de buts et d'objectifs éducatifs pour l'éducation scolaire

En 1983, quand la Commission exécutive du CIO a décidé de promouvoir la création d'Académies nationales olympiques, des projets d'éducation olympique ont vu le jour dans de nombreux pays. Depuis lors, le terme d'«usines d'Olympisme» est devenu populaire et des programmes d'éducation ont été associés aux écoles, comme des «usines d'Olympisme» dirait Coubertin. Dans la plupart des pays, la Charte olympique du CIO représente le fondement des programmes d'éducation olympique. La Charte olympique contient trois «principes fondamentaux de l'Olympisme» et ces paragraphes sont souvent choisis pour souligner la portée et le but des activités de l'éducation olympique (CIO, 2004, p.9):

«L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels» (§ 1).

«Le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine (§ 2).

«La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play» (§ 4).

Ces paragraphes de la Charte du CIO peuvent être considérés comme un résumé des exigences constitutionnelles de l'Olympisme, qui ne présente pas, évidemment, un système cohérent de pédagogie olympique, mais plutôt les tâches essentielles des programmes d'éducation olympique.

En Allemagne cependant, le développement des programmes d'éducation olympique a été étroitement lié aux écrits de Pierre de Coubertin et de son successeur Carl Diem (1967) concernant les fondements philosophiques et pédagogiques de l'Olympisme. Pour expliquer et justifier les buts des programmes d'éducation olympique, le pédagogue sportif allemand, Ommo Grupe, a résumé cinq principes généraux sous le titre de pédagogie olympique et a, également, souligné à plusieurs reprises cinq principes essentiels de la pédagogie olympique (cf. Grupe, 1993; 1997; 2001):

1. le principe de l'unité du corps et de l'âme, qui vise le savoir harmonieux et l'éducation holistique;

2. le but de l'épanouissement individuel: «s'efforcer d'atteindre la perfection sportive» comme «un moyen pour s'améliorer soi-même»;
3. l'idéal de l'amateurisme conçu comme «la pratique de la vertu au moyen d'un ascétisme temporel», dans le but de devenir immunisé contre l'avidité et le matérialisme;
4. les règles éthiques et les principes de l'honnêteté et de l'équité;
5. la tâche de promouvoir le respect mutuel entre les peuples et les nations, par l'influence pacificatrice de la performance sportive et de la compétition (cf. Grupe, 1997, p.223).

A ces cinq principes Norbert Müller (1998, p.393) a ajouté un sixième: «La promotion d'un développement affranchissant dans et par le sport...», qui comprend l'«acceptation de toutes les différentes formes d'activité physique et du sport de compétition».

Bien sûr, ces deux fondements, le concept de la pédagogie olympique proposé par Grupe et les paragraphes de la Charte du CIO sur l'éducation olympique, ne sont pas contradictoires; en effet, quand nous utilisons l'approche allemande, qui consiste à revoir l'héritage pédagogique dans les œuvres de Pierre de Coubertin et de Carl Diem, nous constatons qu'ils se recoupent. Ces deux fondements doivent, toutefois, être examinés dans une optique théorique et pratique, pour voir s'ils correspondent absolument aux exigences éducatives des jeunes aujourd'hui, par rapport au processus actuel de leur socialisation par le sport, l'assimilation actuelle du Mouvement olympique par les médias et les objectifs et les tâches de l'éducation physique à l'école aujourd'hui.

Quatre grandes approches de l'enseignement de l'éducation olympique

A part les deux fondements essentiels de l'éducation olympique à l'école, nous pouvons identifier quatre grandes approches de l'enseignement, d'un point de vue pédagogique, au niveau mondial (cf. Naul, 2002).

- (1) Dans de nombreux pays, l'approche la plus populaire et la plus diffusée est l'«**approche basée sur la connaissance**» pour l'enseignement de l'éducation olympique. De nombreux livres, ouvrages et brochures, publiés surtout par les Académies nationales olympiques, présentent une image nationale et internationale des Jeux Olympiques anciens et modernes, avec des noms, des dates et des faits adaptés à l'âge des étudiants. Des questions de géographie et des débats sur les idéaux olympiques viennent compléter et étoffer cette reproduction de l'histoire olympique comme un moyen de transmettre des connaissances pertinentes sur l'Olympisme et les Jeux Olympiques.
- (2) Cette approche est souvent complétée par les activités physiques et sociales de la «Journée olympique». Une «**approche concentrée sur l'expérience**» réunit des enfants et des jeunes lors d'activités sportives et culturelles, comme par exemple la réalisation de projets scolaires communs nationaux et internationaux, des journées du sport avec festivals et rassemblements, camps de jeunes avec des «campagnes sur le fair-play» et rencontres avec des étudiants d'autres pays pour apprendre à connaître ainsi les différentes cultures. Norbert Müller (1998, 2004) est devenu un adepte fervent de cette approche de l'éducation olympique.

- (3) Une troisième approche peut être définie comme une **«approche basée sur les capacités motrices»**. Cette approche est liée aux travaux de Rolf Gessmann (2002, 2004) sur l'éducation olympique. Sa définition de l'éducation olympique est que: «L'éducation olympique est une doctrine sportive et pédagogique dont le potentiel éducatif porte sur les efforts de l'individu pour réaliser une performance sportive de haut niveau, grâce à des exercices et un entraînement concentrés et systématiques» (Gessmann, 2002, p. 16). Pour Gessmann, la perfection sportive individuelle est la base du développement de valeurs sociales, qui dépend de rencontres combatives avec un adversaire. L'impact social des valeurs olympiques ne peut se réaliser que lors d'une lutte commune pour la perfection individuelle. Par conséquent, l'idée pédagogique fondamentale n'est pas de déterminer qui parmi les concurrents a réalisé la meilleure performance physique. Cette approche didactique est étroitement associée à l'idéal olympique que la Charte olympique décrit comme «la joie dans l'effort» et à la vision de Coubertin de la perfection de soi et de l'épanouissement personnel de l'individu conformément au principe de la «religio athletae».
- (4) Une quatrième approche de l'enseignement de l'éducation olympique est devenue très populaire ces dernières années au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis. Cette approche peut être définie comme une **«approche centrée sur le monde de la vie»**, qui associe les principes olympiques aux expériences sociales des enfants et des jeunes dans leur vie quotidienne. Elle conçoit les idéaux olympiques comme un défi pour les missions individuelles dans le contexte global de la socialisation des valeurs sociales pour les types de comportement moral de ces enfants et de ces jeunes. Un titre caractéristique d'un projet d'éducation olympique qui repose sur cette approche est celui de «Etre champion dans la vie» (Binder, 2000) et pas seulement dans le domaine sportif. Cette approche de l'enseignement «centrée sur le monde de la vie» est devenue la base du nouveau projet OVED du CIO, «Panoplie d'éducation olympique», présenté par Deanna Binder (2006) à Pékin lors du 5^e Forum olympique, en octobre 2006.

Revoir les approches de la pédagogie olympique et de l'éducation olympique

Les deux fondements traditionnels, le fondement historique et pédagogique de l'Olympisme qui remonte aux œuvres de Coubertin et le fondement constitutionnel constitué par les principes olympiques fondamentaux contenus dans la Charte du CIO, se recouvrent sur un certain nombre de points comme par exemple leur exigence concernant le «respect mutuel», le «fair-play» et autres valeurs. Mais les fondements ont aussi deux points faibles communs: ils ne tiennent pas compte, ni l'un, ni l'autre, des caractéristiques modernes et des changements actuels du Mouvement olympique, et tous deux présentent leur mission pédagogique sans établir de lien avec des tâches éducatives individuelles du point de vue de l'éducation sportive et de la socialisation des enfants et des jeunes, grâce à l'activité physique, dans les différents domaines de leur vie.

De ce point de vue, et compte tenu des manifestations modernes des Jeux Olympiques et des problèmes auxquels sont confrontés actuellement les enfants et les jeunes qui grandissent dans différents contextes sociaux, ces deux fondements traditionnels ne constituent plus une base adéquate pour donner une perspective appropriée à

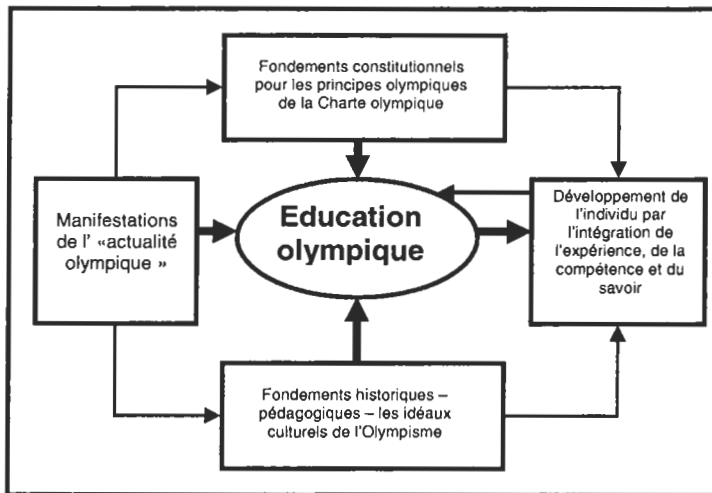
l'éducation olympique. Pour cette raison, ces deux approches – la pédagogie olympique en tant qu'ensemble de tâches éducatives et les principes olympiques contenus dans la Charte olympique – ont besoin d'être réévaluées. Les questions pertinentes sont donc de savoir dans quelle mesure les Jeux Olympiques actuels et le Mouvement olympique aujourd'hui sont pris en compte pour la détermination des exigences éducatives, et dans quelle mesure la conversion des principes olympiques en tâches éducatives à des fins didactiques est-elle mise en exergue?

A la suite de ces deux critiques, il nous faut compléter les deux fondements traditionnels par deux aspects additionnels. Le premier tient compte des «manifestations de l'actualité olympique», cela étant nécessaire pour redonner leur légitimité aux valeurs humanistes et éthiques du Mouvement olympique et pour leur donner, éventuellement, une nouvelle vigueur, par exemple l'éducation antidopage comme un des aspects du fair-play.

Le second complément devrait être la transformation des fondements constitutionnels et historiques et pédagogiques afin de tenir compte des conditions socioculturelles que connaissent, actuellement, les enfants et les jeunes dans leur vie de tous les jours et dans le cadre de leur activité physique, de leurs jeux et de leurs sports et par lesquelles ils vivent, finalement, «leur expérience olympique» dans l'activité sportive et dans le monde de leur vie (cf. Naul, 2004).

Vue sous cet angle, l'éducation olympique est une éducation qui dépasse le cadre de l'école comme lieu d'enseignement et pour laquelle l'école n'est qu'un milieu éducatif parmi d'autres. Pour l'enseignement olympique il faut l'union de trois concepts didactiques, «l'expérience», «la capacité» et le «savoir», qui doivent être intégrés dans un concept global, celui de l'enseignement olympique comme facteur de développement de l'individu à l'intérieur et au moyen de son cadre de vie.

Fig. 1: L'approche didactique intégrée de l'éducation olympique



Cette conception de l'enseignement olympique comprend nos deux compléments aux deux fondements traditionnels et se définit comme **un concept didactique intégré de l'éducation olympique**, cette «intégration» étant conçue de plusieurs manières:

- Comme un enseignement offert dans des lieux différents qui, ensemble, recouvrent l'école et le sport scolaire, le monde de la vie et le club sportif, le monde du sport et les Jeux Olympiques comme cadres sociaux.

- Comme un enseignement qui touche un certain nombre de domaines à l'école et dont les approches didactiques individuelles sont intégrées pour former une éducation olympique intégrée.
- Comme un enseignement qu'apportent les différents modèles d'éducation olympique, comme l'intégration de l'expérience, de la compétence et du savoir.

Pédagogie olympique: l'enseignement olympique dans quatre domaines

Nos deux compléments aux fondements traditionnels de la pédagogie olympique représentent une base importante pour cette approche didactique intégrée de l'éducation olympique. Les tâches essentielles suivantes de l'éducation olympiques en résultent:

Le développement intégrateur de l'éducation sportive, sociale, morale et intellectuelle, qui encourage la compétence sportive individuelle comme le talent, la compétition et le fair-play, en tant que moyen permettant d'apporter différentes expériences sociales positives et une orientation morale aux élèves. L'expérience des principes éthiques et moraux de l'idée olympique dans le cadre de l'activité sportive, en plus de la connaissance du comportement moral et de la connaissance des valeurs et des idéaux du Mouvement olympique, devrait permettre aux élèves de connaître et d'adopter un comportement moral dans le sport et devrait, également, leur fournir des connaissances sur ce comportement et former leur conscience pour leur vie quotidienne.

Ces deux ensembles de tâches visent des normes et des valeurs dans le sport et dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Pour leur développement personnel, les enfants et les jeunes devraient pouvoir associer *la compétence sportive subjective, le comportement moral et le savoir olympique* aux *normes de comportement fondamentales, historiques et pédagogiques, objectivement souhaitables, des principes olympiques.*

L'effort sportif, la bonne conduite sociale, le comportement moral et le savoir olympique peuvent être considérés comme quatre sujets d'un programme de cours, sous forme de spirale ascendante, chaque sujet étant d'importance égale, tous mutuellement dépendants et donc complémentaires. De cette manière, ils définissent tous ensemble l'approche intégrée de l'éducation olympique (cf. Naul, 2004).

L'effort sportif définit le point de départ de l'éducation olympique dans le domaine de l'apprentissage de capacités motrices et d'aptitudes sportives. Or, la perfection sportive pour elle-même ne représente pas un objectif d'enseignement olympique, son but étant de promouvoir **une conduite sociale**, comme un type de comportement pour à la fois les rencontres sportives et les situations de la vie de tous les jours. Tout comme la perfection sportive constitue la base de la promotion de la conduite sociale et devrait en être l'aspect concomitant, la conduite sociale représente une base ou une étape préliminaire du **comportement moral**, comme type de comportement général. Nous ne pouvons concevoir le comportement moral sans une décision pour ou contre quelque chose. Le comportement moral, en tant que décision, nécessite une justification socio-éthique et cognitive. **Le savoir olympique** ne signifie pas avant tout connaître des dates et des faits de l'histoire olympique, mais connaître et comprendre la signification de l'idée olympique et de ses normes éthiques et valeurs

humanistes pour notre comportement moral lorsque nous nous trouvons en face de conflits ou de dilemmes. Elle s'occupe donc des propres réponses de l'individu à la question de savoir pourquoi nous devons nous comporter de manière juste et respecter les autres.

1. L'effort sportif

L'effort sportif est la matière physique de l'éducation olympique. Nous comprenons ce terme comme signifiant le développement de capacités motrices essentielles et la promotion de compétences et de techniques sportives. Le but ici n'est pas de développer, de manière systématique, ces capacités, ces compétences et ces techniques par un processus continu d'apprentissage et d'entraînement. Les élèves devraient pouvoir **démontrer** leurs propres **capacités motrices et compétences sportives**, qui s'améliorent progressivement au fur et à mesure de leur interaction avec d'autres garçons et filles pendant la compétition. Et au cours de cette **compétition** pour la meilleure performance sportive individuelle, la notion de fair-play leur sert de guide, étant en fait un seuil mutuellement accepté qui garantit qu'ils se **comporteront** toujours **loyalement** envers les autres participants dans tout concours sportif.

2. Comportement social

Le comportement social est un sujet qui résulte de la compétence sportive et qui complète et renforce les comportements sportifs et les orientations sociales. Quand nous parlons de la **recherche de modèles**, nous entendons la recherche de «bons exemples», pour reprendre la formulation de la Charte olympique, à savoir des modèles dont nous pouvons et souhaitons apprendre. **L'apprentissage tout au long de la vie** pourrait être décrit comme une activité essentielle, qui exige des individus de s'efforcer constamment d'améliorer leurs capacités personnelles tout au long de leur vie, tant dans le domaine sportif, que dans leur vie quotidienne. Ici, l'enseignement est conçu comme un apprentissage tout au long de la vie vers «la perfection de soi», pour reprendre la définition que donnait Coubertin de ce principe pédagogique associé. En ce sens, l'apprentissage tout au long de la vie, en tant que «perfection de soi», présuppose la recherche d'un «modèle», d'un «bon exemple». En suivant cet exemple, nous nous orientons vers une norme avec laquelle nous sommes solidaires. Faire preuve de **solidarité**, dans ce contexte, signifie aligner notre propre comportement social afin qu'il soit conforme à un code de bonne conduite adopté par d'autres gens dont nous acceptons, personnellement, le type de comportement, et que nous choisissons d'adopter pour nous-mêmes.

3. Comportement moral

Un troisième sujet utilise la compétence sportive et le comportement social qui lui est associé, pour promouvoir un comportement moral. Il existe des règles de comportement moral, dans le sport, comme dans la vie quotidienne, des **règles** que les manuels sportifs définissent comme des dispositions qui régissent le comportement sportif et qui doivent donc être **respectées**. D'autre part, le sport lui-même contient des règles «tacites», qui proposent un certain type de comportement dans certaines situations sportives. Ces règles «tacites» laissent entendre certaines valeurs qui orientent nos actions conformément à notre **acceptation de ces valeurs**. Les comportements dans le domaine sportif et les comportements dans le milieu scolaire, au travail et dans la vie de tous

les jours, sont souvent fondamentalement différents. Il est donc encore plus important que nous acceptions certaines valeurs pour notre comportement individuel, qui ne contiennent pas «deux poids et deux mesures», qu'il s'agisse du sport ou des autres domaines de la vie. De cette manière nous montrons notre crédibilité aux autres. Ces valeurs constituent la base de décisions partagées sur le comportement, qui incluent le «respect mutuel» et le respect pour les autres cultures et les patrimoines nationaux différents.

4. **Savoir olympique**

Un quatrième domaine, plus cognitif, transmet le savoir olympique, en partie comme complément des autres sujets, en partie comme réflexion critique sur la perfection sportive et les comportements sportifs et sociaux qui en résultent et en partie comme analyse intellectuelle de la structure des normes et des valeurs entre l'idée (tradition) et la réalité (le temps présent) dans le monde du sport et des Jeux Olympiques. Ici, il est nécessaire de transmettre du **savoir** sur le développement du **Mouvement olympique** et de faire en sorte que ce savoir soit **appris** par les écoliers, qui devront l'utiliser pour justifier leur comportement social et leur comportement moral. Il leur faut, aussi, obtenir une expérience pratique des **idéaux olympiques**, au moyen d'une reconstitution intellectuelle et de l'**entendement**, pour saisir les intentions qui se cachent derrière ces idéaux. Enfin, il faut aussi une réflexion sociocritique et autocritique, pour **comparer** le degré de réalisation de ces **valeurs olympiques** existantes et perçues, qui sont censées régir les activités sportives et sociales et le comportement moral, aux conflits auxquels fait face la **réalité** du sport et de la vie de tous les jours et qui en diminue, éventuellement, l'impact (cf. Naul, 2007).

Mon dernier commentaire sera un rappel de la vision de Coubertin et de sa conception de l'Olympisme et de l'éducation, qu'il a brièvement décrites dans sa «Lettre olympique III», en octobre 1918. Pour Coubertin, l'Olympisme est un état d'esprit et non point un système. Il a, toutefois, aussi décrit quatre tâches essentielles pour le développement harmonieux du corps et de l'esprit. Il écrivait: «... distinguer non pas seulement le corps et l'âme, ce qui est trop simpliste, mais bien les muscles, l'entendement, le caractère et la conscience. Voilà qui correspond au quadruple devoir de l'éducateur» (Coubertin, 2000, 547). Eh bien, si l'éducateur a pour devoir quadruple d'enseigner, conformément à l'esprit olympique, alors les élèves devront apprendre quatre sujets olympiques, à savoir les domaines physique, social, moral et mental de l'Olympisme moderne, tels que reflétés dans les activités physiques et les compétitions sportives, pendant leurs cours de classe et dans les autres milieux de leur vie quotidienne.

Bibliographie

Binder, D. (2000). *Be a Champion in Life! An International Teacher's Resource Book for Schools*. Athens: FOSE.

Binder, D. (2001). 'Olympism' Revisited as Context for Global Education. In *Quest* 53 No.1, 14-34.

Binder, D. (2006). Teaching Values: an Olympic Education Toolkit (draft No.4 August). A Project of the International Olympic Committee. Victoria.

Coubertin, P. de (1922). *Pédagogie Sportive*. Paris: G. Crès et Cie.

Coubertin, P. de (1996). *Der Olympische Gedanke*. Schorndorf: Hofmann.

Coubertin, P. de (2000). *Olympism. Selected Writings*. Lausanne: IOC.

Diem, C. (1967). *Der Olympische Gedanke. Reden und Aufsätze*. Schorndorf: Hofmann.

International Olympic Committee (2004). *Olympic Charter*. Lausanne: IOC.

Gessman, R. (2002). Olympische Erziehung in der Schule. Zentrales und Peripheres. In *Sportunterricht 51 No.1*, 16-20.

Gessmann, R. (2004). Olympisches Menschenbild und schulische Sportdidaktik. In Nationales Olympisches Komitee für Deutschland (ed.), *Olympische Erziehung. Eine Herausforderung an Sportpädagogik und Schulsport (pp.131-153)*. St. Augustin: Academia.